

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SANTÉ PUBLIQUE

1, rue de la forêt
54520 LAXOU

Siret : 387 896 517 00027

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES
sur les COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Société française de Santé Publique relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villers-Lès-Nancy, le 3 juin 2021

EXPERTIS Partenaires & Associés
Commissaire aux Comptes

Une Associée,



Armelle BRICHLER
Commissaire aux Comptes

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
- Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	62 409	61 731	678	0,12	2 679	0,23
Immobilisations corporelles	19 918	14 638	5 280	0,96	5 485	1,06
- Autres immobilisations corporelles						
- Autres	3 000	3 000	3 000	0,54	3 555	0,66
TOTAL (I)	85 327	76 369	8 958	1,62	11 519	2,26
ACTIF CIRCULANT						
Avances et acomptes versés sur commandes	2 200		2 200	0,40	1 000	0,20
Créances						
- Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 628	285	1 343	0,24	16 680	3,28
- Autres	16 481		16 481	2,98	91 861	18,04
Disponibilités	520 410		520 410	94,13	383 483	75,31
Charges constatées d'avance	3 477		3 477	0,63	4 685	0,92
TOTAL (II)	544 196	285	543 911	96,38	497 708	97,74
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	629 523	76 654	552 869	100,00	509 226	100,00

EXPERTIS PARTENAIRES et Associés
Commissaire aux comptes

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	126 528	23 89
Réserves	33 039	6,46
- Réserves pour projet de l'entité		15 245
- Réserves pour projet de reprise		43 039
Report à nouveau	1 552	0,28
Excédent ou déficit de l'exercice		101 263
TOTAL (I)	161 119	159 567
FONDS REPORTES ET DEBIES		
Fonds décaisés	66 050	11,95
TOTAL (II)	66 050	11,95
PROVISIONS		
Provisions pour charges	46 406	8,39
TOTAL (III)	46 406	18 846
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 033	9,99
Dettes fiscales et sociales	46 375	8,73
Autres dettes	15 388	2,78
Produits constatés d'avance	162 497	29,39
TOTAL (IV)	279 294	330 873
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	552 869	509 226
ENGAGEMENTS REÇUS		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organismes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
ENGAGEMENTS DONNÉS		

Compte de résultat

COMPTES DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Collocations	29 432		34 188		-4 756	-13,90		
Ventes de biens et services	50 852		57 262		-6 410	-11,18		
- Ventes de biens	21 850		41 878		-20 028	-47,81		
Produits de tiers financeurs	532 406		481 283		51 123	10,62		
- Concours publics et subventions d'exploitation	10 000	NS			10 000	NS		
- Ressources liées à la générosité du public	14 609		30 765		-16 156	-62,90		
- Contributions financières	1 883		3 534		-1 651	-46,31		
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)	661 032		648 910		12 122	1,87		
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Autres achats et charges externes	176 538		243 866		-67 328	-27,60		
Impôts, taxes et versements assimilés	8 643		1 599		7 044	400,33		
Salaires et traitements	256 277		195 090		61 187	31,39		
Charges sociales	104 513		92 617		11 896	12,84		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 462		4 449		13	0,74		
Dotations aux provisions	41 999	NS	41 999	NS				
Reprises en fonds dédiés	66 050	NS	66 050	NS				
Autres charges	3 099		2 158		941	43,81		
Total des charges d'exploitation (II)	659 801		539 499		120 302	18,23		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 231		109 411		-108 180	-88,86		
PRODUITS FINANCIERS:								
Autres intérêts et produits assimilés	713		1 002		-289	-20,93		
Total des produits financiers (III)	713		1 002		-289	-20,93		
CHARGES FINANCIERES:								
Total des charges financières (IV)								
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	713		1 002		-289	-20,93		
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 944		110 413		-108 469	-98,23		
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion	37	NS			37	NS		
Total des produits exceptionnels (V)	37	NS			37	NS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES:								
Sur opérations de gestion	355	NS	9 027		-8 672	-100,00		
Sur opérations en capital					355	NS		
Total des charges exceptionnelles (VI)	355	NS	9 027		-8 672	-100,00		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-318		-9 027		8 709	98,48		

COMPTES DE RESULTAT (suite)

COMPTES DE RESULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
Impôts sur les bénéficiaires (VIII)								
Total des produits (I + III + V)	661 782		649 912		11 870	1,83		
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	660 230		548 629		111 601	203,34		
EXCEDENT OU DEFICIT	1 552		101 283		-99 731	-98,46		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE								
PRODUITS :								
Dons en nature	780		3 330		-2 550	-76,58		
Prestations en nature	194 456		229 837		-35 381	-15,40		
Bénévolet								
TOTAL	195 236		233 167		-37 931	-16,27		
CHARGES :								
Secours en nature	780		3 330		-2 550	-76,58		
Mise à disposition gratuite de biens et services								
Prestations	194 456		229 837		-35 381	-15,40		
Personnel bénévole								
TOTAL	195 236		233 167		-37 931	-16,27		

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

La Société française de santé publique (SFSP) est une société savante et professionnelle qui réunit toute la diversité des acteurs de la santé publique exerçant en France. Elle offre un espace ouvert à de nombreuses disciplines pour une réflexion collective et interprofessionnelle, qui repose en particulier sur l'analyse critique des faits scientifiques.

Cette réflexion permet de formuler des propositions à l'intention des décideurs et, via les médias, d'éclairer l'opinion publique sur les enjeux des politiques de santé, les forces et les faiblesses de leur mise en œuvre.

La SFSP souhaite particulièrement simplifier dans les années à venir dans la prise en compte de toutes les dimensions de l'intervention en santé publique, l'impact des politiques sur la santé, l'action sur les inégalités sociales de santé et la promotion de la démocratie en santé.

Forte d'un réseau d'environ 60 associations membres et de 600 membres individuels, implantés sur tout le territoire et impliqués dans l'ensemble des champs de la santé publique, la SFSP poursuit cinq missions clés :

- Une fonction de plateforme d'échanges des acteurs intervenant sur la santé.
- L'organisation de débats pour enrichir la réflexion et contribuer à la prise de décisions aussi fondées que possible.
- La production d'expertises et de connaissances sur des sujets de santé publique.
- L'organisation du partage et du transfert de connaissances et d'expérience.
- L'exercice d'une influence sur les politiques publiques et particulièrement les politiques de santé.

Santé publique est une revue à comité de lecture, bimestrielle, francophone, généraliste et multidisciplinaire. Editée par la SFSP et animée par un comité de rédaction indépendant, elle s'adresse à tous, chercheurs en santé publique, professionnels et usagers, décideurs et formateurs du domaine. Sa vocation est de soutenir la recherche en santé publique, de favoriser le partage de connaissances entre chercheurs et acteurs de terrain, et de faciliter les échanges de pratiques entre professionnels.

Son originalité est d'encourager et de faciliter l'échange d'expériences et de connaissances en proposant notamment un service d'accompagnement à la rédaction d'articles aux jeunes chercheurs et aux professionnels de terrain.

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 552 868,85 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 552,08 E.

EXPERTIS PARTENAIRES et Associés
Commissaire aux comptes

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

A la date d'arrêté des comptes, la direction de l'Association Société Française de Santé Publique n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 85 327

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 409			62 409
Immobilisations corporelles	17 891	2 027		19 918
Immobilisations financières	3 355		355	3 000
TOTAL	83 655	2 027	355	85 327

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 76 369

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	59 731	2 000		61 731
Immobilisations corporelles	12 406	2 230		14 638
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	72 137	4 230		76 369

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	62 409	61 731	678	de 1 à 5 ans
Matériel bureau et info.	17 333	12 053	5 280	de 3 à 5 ans
Mobilier	2 585	2 585	0	3 ans
TOTAL	82 327	76 369	5 958	

3.2 - Etat des créances = 24 586

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 000		3 000
Actif circulant & charges d'avance	21 586	21 586	
TOTAL	24 586	21 586	3 000

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 285**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	70	250	35		285
Comptes financiers					
Total	70	250	35		285

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 15 124

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	15 124
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	15 124

3.5 - Charges constatées d'avance = 3 477

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 46 406

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	18 846	41 999	14 439		46 406
Provisions pour risques & charges	18 846	41 999	14 439		46 406
TOTAL					

4.2 - Etat des dettes = 265 511

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	53 033	53 033		
Fournisseurs	48 375	48 375		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations	1 606	1 606		
Autres dettes	162 497	162 497		
Produits constatés d'avance	265 511	265 511		
TOTAL				

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 75 796

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	40 169
Fournisseurs	34 086
Dettes fiscales & sociales	1 541
Autres dettes	
TOTAL	75 796

4.4 - Produits constatés d'avance = 162 497

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 72 702

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	50 852	69,95 %
Produits des activités annexes	21 850	30,05 %
TOTAL	72 702	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	2 909
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	2 909

6.2 - Autres informations complémentaires

Engagement de retraite :

Des hypothèses actuarielles ont également été introduites dans le calcul de l'engagement, conformément aux dispositions comptables (recommandation CNC n°2003-R.01).

Les paramètres retenus pour le calcul de l'engagement sont les suivants :

- Méthode dite des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière
- L'engagement retraite est considéré comme étant égal à la somme des droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisé en fonction de l'ancienneté au jour des calculs par rapport à l'ancienneté au terme probabilisé (espérance de vie et rotation du personnel) et actualisé entre le jour du départ et le jour des calculs.
- Départ à l'initiative du salarié à 62 ans
- Taux d'augmentation des salaires
- Taux d'actualisation
- Table de mortalité
- Charges sociales patronales

L'engagement est évalué à 6 406 euros

Bénévolat :

L'évaluation financière du bénévolat a été effectuée sur la base d'un montant journalier de 450 euros (en référence aux indemnités des Experts de l'Union Européenne) et de 3 457 heures effectuées. La valorisation globale s'élève à 3 457 heures / 8 heures * 450 euros soit 194 456,25 euros.

Pour la partie location de salles, la valorisation globale s'élève 780€.

Subventions :

744003 - Subvention CNAM

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) a octroyé à l'association SFSP une subvention pour la réalisation du projet "D-CAP" d'un montant de 205 000 euros au titre des actions 2018, 2019 et 2020. La quote-part de subvention inscrite au compte de résultat de l'année 2020 s'élève à 58 809 euros et correspond à la réalisation des actions et temps passés au cours de l'année 2020.

La CNAM a également octroyé une subvention pour la réalisation du projet "SeRra-Savoirs expérimentiels sur la réduction des risques alcool" d'un montant de 96 655 euros au titre des actions 2019, 2020 et 2021. La quote-part de subvention inscrite au compte de résultat de l'année 2020 s'élève à 51 273 euros et correspond à la réalisation des actions et temps passés au cours de l'année 2020.

744010 - Subvention INCA

L'Institut National du Cancer (INCA) a octroyé une subvention à l'association SFSP pour la réalisation du projet intitulé "Capitalisation des interventions de terrains auprès des personnes précaires sur la prévention du risque lié à l'alcool et le dépistage organisé des cancers féminins", à hauteur de 95 900 € pour une période de 18 mois à compter du 08/11/2019.

6 - AUTRES INFORMATIONS (suite)

La quote-part de subvention inscrite au compte de résultat de l'année 2020 s'élève à 26 534 euros et correspond à la réalisation des actions et temps passés au cours de l'année 2020.

L'INCA a également octroyé une subvention pour la réalisation du projet "Amélioration du parcours de santé des personnes en situation de précarité" d'un montant de 22 000 euros pour une durée de 12 mois à compter du 27/11/2020. La quote-part de subvention inscrite au compte de résultat de l'année 2020 s'élève à zéro euro, la réalisation des actions et temps passés s'effectueront au cours de l'année 2021.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 15 124

Produits à recevoir		Montant
Autres créances :		15 124
	Produits à recevoir	124
	Divers - prod. à recevoir	15 000
	TOTAL	15 124

8.2 - Charges constatées d'avance = 3 477

Charges constatées d'avance		Montant
	Chiges constatées d'avance	3 477
	TOTAL	3 477

8.3 - Charges à payer = 75 796

Charges à payer		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		40 169
	Fourn. fact non parvenues	40 169
Dettes fiscales et sociales :		34 086
	Dettes prov./conges à payer	18 041
	Charg.soc./conges à payer	8 840
	Charges à payer	362
	Etat charges à payer	6 843
Autres dettes :		1 541
	Divers - charges à payer	1 541
	TOTAL	75 796

8.4 - Produits constatés d'avance = 162 497

Produits constatés d'avance		Montant
	Prds constatés d'avance	162 497
	TOTAL	162 497